



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 08 MARS 2018

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 08 mars 2018 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Jacques ROUCHON, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Patrice FRANÇON, M. Philippe DUTEL, Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Louis BESSON, Mme Arlette CHAPELLON, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Thierry DESOLME, Mme Maguy FOULTIER, Mme Dominique ASTIER-COURBON, M. Jean FOURNEL, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Alain MONDON, M. Bernard ROUCHON, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Annick ROUCHON.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. Jean-Jacques SAMUEL qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.
M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à M. Daniel TONSON.
Mme Pauline JOUSSERAND –TOURON qui avait donné pouvoir à M. Patrice FRANÇON.
Mme Camille FANGET qui avait donné pouvoir à M. Philippe DUTEL.
M. André MOLLE qui avait donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER
M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés :

Mme Carole GRAIL

M. Alain MONDON a été nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 25 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2018.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Arrêté 18/12 portant sur la souscription d'un avenant N°3 conclu au titre du lot N° 3 « véhicules à moteur » du contrat d'assurances souscrit avec SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT pour un montant de régularisation de cotisation de 310,00€ T.T.C. pour l'année 2018.



Arrêté 18/13 portant sur la souscription de deux avenants N°3 et N°4 conclus au titre du lot N° 1 « dommages aux biens » du contrat assurance souscrit avec SMACL Assurances 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT pour un montant de régularisation de cotisation de 701,21€ T.T.C. pour l'année 2018.

Arrêté 18/16 portant sur la souscription d'un avenant négatif N° 1 au lot unique du marché se rapportant au programme de voirie 2016 avec la SAS EUROVIA DALA pour un montant de 2 001,60€ T.T.C.

3) AFFAIRES FINANCIERES

➤ BUDGET COMMUNAL 2017

a) Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire expose que le CA 2017 montre la tendance sur l'économie des charges de fonctionnement puisque entre 2016 et 2017 les charges augmentent uniquement de 0,05% soit 1 689,00€ d'augmentation sur 2 826 000,00€ de dépenses de fonctionnement.

« Nous respectons les orientations des lois de finances puisque les dépenses du bloc communal (commune + communauté de communes) plafonnent à 1,1% dans les prochaines lois qui sont programmées jusqu'en 2022.

De ce fait, le résultat de l'exercice 2017 est excédentaire à hauteur de 822 000,00€. Il va nous permettre d'autofinancer nos investissements puisqu'on va affecter une majeure partie de ce résultat à l'investissement. C'est de bon augure puisque nous aurons les situations de l'espace du Cercle à commencer à régler au mois d'avril, suivi de la réhabilitation du G1, un programme de voirie pour 2018 ainsi que du matériel au service technique à acheter.

M. le Maire se satisfait de constater qu'en 2017, les efforts économiques consentis ont porté leurs fruits. Les charges de personnel nettes, ont diminuées de 2,11%, notamment avec des départs à la retraite, donc une baisse de charges salariales, ainsi que les contrats aidés qui ont bien contribué à cette baisse.

En parallèle, la commune s'est endettée en 2017 car les taux étaient très favorables. Nous avons pu créer une réserve qui nous a permis d'acquérir le bâtiment Cheynet, friche industrielle. Ce bâtiment sera revendu à la société SEMCODA lorsque le permis de construire sera délivré, ce qui nous permettra de régler les premières situations de l'espace du Cercle et de l'isolation du G1.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat de 125 000 € la commune affiche une situation saine de la commune avec aussi une dynamique et une vision à court et long terme afin que la commune reste attractive.

Concernant la taxe d'habitation, l'Etat avait mis en place la DCRTP, Dotation de compensation qui fait suite à la fin de la Taxe Professionnelle, pour les Communautés de Communes. Cette dotation pourrait baisser de 20% cette année pour la Communauté de Communes Loire-Semène. On peut donc se demander jusqu'à quand va durer la compensation pour la nouvelle taxe d'habitation et avoir quelques interrogations sur le dispositif. »

b) Compte Administratif 2017

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN présente synthétiquement, par chapitres, le détail du compte administratif 2017 à l'aide du document comptable et du rapport de débat d'orientation budgétaire réalisé par le service finances de la collectivité tout en précisant que cette année, les données de l'exercice 2016 sont affichées en référence afin d'établir un comparatif entre les deux exercices.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNAL - FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	ANNEE 2017		ANNEE 2016	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 011	Charges à caractère général	942 250,00 €	856 402,59 €	921 900,00 €	825 915,54 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 285 000,00 €	1 277 331,26 €	1 317 000,00 €	1 285 109,31 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	13 650,00 €	13 262,03 €	26 000,00 €	19 494,81 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	700 300,00 €	0,00 €	682 000,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 000,00 €	191 755,19 €	170 000,00 €	168 173,39 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	286 100,00 €	284 673,34 €	329 500,00 €	327 747,89 €
Chapitre 66	Charges financières	188 200,00 €	180 578,61 €	188 000,00 €	175 827,43 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0,00 €	1 600,00 €	45,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	3 619 000,00 €	2 826 003,02 €	3 658 000,00 €	2 824 313,37 €
	DEPENSES EN AUGMENTATION DE 1 689 ,65 €, soit 0,05 %				
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	50 448,58 €	0,00 €	70 271,92 €	0,00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	48 551,42 €	47 548,83 €	40 528,08 €	41 146,20 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 100,00 €	210 370,41 €	211 700,00 €	210 161,70 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	266 700,00 €	271 030,95 €	252 800,00 €	241 157,92 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 097 700,00 €	2 104 391,07 €	2 136 800,00 €	2 137 826,54 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	891 700,00 €	892 336,12 €	889 900,00 €	881 699,40 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	50 600,00 €	50 641,24 €	49 600,00 €	46 158,35 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 200,00 €	21 436,58 €	6 400,00 €	6 339,92 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	3 619 000,00 €	3 597 755,20 €	3 658 000,00 €	3 564 490,03 €
	RECETTES EN AUGMENTATION DE 33 265,17 €, soit 0,93 %				

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNAL - INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	ANNEE 2017		ANNEE 2016	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	484 814,83 €	0,00 €	590 010,68 €	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	585,17 €	0,00 €	688,92 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 100,00 €	210 370,41 €	211 700,00 €	210 161,70 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	333 500,00 €	3 222,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	614 000,00 €	610 668,43 €	600 500,40 €	599 554,23 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	21 300,00 €	1 601,76 €	27 600,00 €	5 121,98 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	116 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	17 069,39 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	980 000,00 €	782 163,19 €	823 300,00 €	269 381,84 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 628 700,00 €	100 831,93 €	255 200,00 €	88 644,85 €
TOTAL	INVESTISSEMENT DEPENSE	4 390 000,00 €	1 708 857,72 €	2 549 000,00 €	1 189 933,99 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	700 300,00 €	0,00 €	682 000,00 €	0,00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 000,00 €	191 755,19 €	170 000,00 €	168 173,39 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	333 500,00 €	3 222,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	858 509,50 €	858 004,13 €	915 635,00 €	918 746,36 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	682 690,50 €	6 565,00 €	140 865,00 €	48 773,86 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	600 000,00 €	150 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	500,00 €	480,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	8 956,23 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	36 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTE	4 390 000,00 €	2 309 546,32 €	2 549 000,00 €	1 295 129,84 €

- **Affectation des résultats**

Mme SOUBEYRAN soumet à l'assemblée les propositions d'affectation du résultat formulées par la commission municipale des Finances.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	3 597 755,20 €
Dépenses	2 826 003,02 €
Excédent	771 752,18 €
Excédent de l'année précédente	50 448,58 €
Résultat à affecter	822 200,76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	2 309 546,32 €
Dépenses	1 708 857,72 €
Excédent	600 688,60 €
Déficit de l'année précédente	-484 814,83 €
Excédent cumulé	115 873,77 €
Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)	658 760,00 €
Besoin de financement	542 886,23 €
Affectation	822 200,76 €
En Investissement : 760 000,00 €	
En Fonctionnement : 62 200,76 €	

➤ **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2017**

Le budget assainissement est un budget annexe, qui au 1^{er} janvier 2018 a été transféré en totalité à la Communauté de Communes. Il nous faut donc transférer l'ensemble de l'actif et du passif de ce budget.

Ce transfert entraîne notamment de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ladite compétence, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

Avant de se prononcer sur le sort des résultats de ce budget, il convient de procéder à sa clôture, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe concerné dans le budget principal de la Commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture du budget annexe, n'est repris au budget principal de la Commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser transférées directement au budget annexe M49 de Communauté de Communes Loire - Semène.

- **Compte Administratif 2017**

Mme SOUBEYRAN assure la présentation du compte administratif 2017 du budget assainissement de la même manière synthétique que pour le budget communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	ANNEE 2017		ANNEE 2016	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 011	Charges à caractère général	145 200,00 €	142 280,50 €	125 700,00 €	120 670,64 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 300,00 €	8 972,00 €	9 000,00 €	8 700,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	25 500,00 €	0,00 €	60 200,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 900,00 €	151 720,11 €	144 600,00 €	144 272,87 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 100,00 €	9 600,29 €	500,00 €	0,00 €
Chapitre 66	Charges financières	38 600,00 €	34 895,66 €	39 000,00 €	37 003,31 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €	26 914,52 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	380 600,00 €	347 468,56 €	406 000,00 €	337 561,34 €
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	12 668,47 €	0,00 €	41 828,58 €	0,00 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	9 000,00 €	8 973,82 €	15 100,00 €	8 698,32 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 900,00 €	57 786,01 €	60 000,00 €	57 183,96 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations service, marchandises	298 831,53 €	300 300,60 €	289 071,42 €	284 518,66 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,29 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 100,00 €	2 116,95 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	380 600,00 €	369 177,38 €	406 000,00 €	350 401,23 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	ANNEE 2017		ANNEE 2016	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 011	Charges à caractère général	145 200,00 €	142 280,50 €	125 700,00 €	120 670,64 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 300,00 €	8 972,00 €	9 000,00 €	8 700,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	25 500,00 €	0,00 €	60 200,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 900,00 €	151 720,11 €	144 600,00 €	144 272,87 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 100,00 €	9 600,29 €	500,00 €	0,00 €
Chapitre 66	Charges financières	38 600,00 €	34 895,66 €	39 000,00 €	37 003,31 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €	26 914,52 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	380 600,00 €	347 468,56 €	406 000,00 €	337 561,34 €
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	12 668,47 €	0,00 €	41 828,58 €	0,00 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	9 000,00 €	8 973,82 €	15 100,00 €	8 698,32 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 900,00 €	57 786,01 €	60 000,00 €	57 183,96 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations service, marchandises	298 831,53 €	300 300,60 €	289 071,42 €	284 518,66 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,29 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 100,00 €	2 116,95 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	380 600,00 €	369 177,38 €	406 000,00 €	350 401,23 €

- Affectation des résultats**

Mme SOUBEYRAN expose qu'il n'y aura pas, étant donné le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Loire-Semène, de proposition d'affectation des résultats étant donné que ceux-ci seront entièrement transférés à la Communauté de communes Loire-Semène:

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	369 177,38 €
Dépenses	347 468,56 €
Excédent	21 708,82 €
Excédent de l'année précédente	12 668,47 €
Résultat à affecter	34 377,29 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	451 945,02 €
Dépenses	319 485,25 €
Excédent	132 459,77 €
Excédent de l'année précédente	123 481,70 €
Excédent cumulé	255 941,47 €
Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)	-4 443,61 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe assainissement ;
- **TRANSFERE** les résultats du compte administratif 2017 constatés ci-dessus au budget principal de la Commune afin qu'ils soient transférés intégralement à la Communauté de Communes Loire-Semène ;
- **REINTEGRE** l'actif et le passif du budget annexe assainissement dans le budget principal de la Commune.

➤ **BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL 2017**

• **Compte Administratif 2017**

Monsieur le Maire informe qu'aucun mouvement de crédit n'a été constaté sur le budget de Lotissement Communal pour l'exercice 2017.

➤ **BUDGET VENTE DE CAVEAUX 2017**

• **Compte Administratif 2017**

Monsieur le Maire informe des opérations qui ont été constatées sur le budget de vente de caveaux Communaux pour l'exercice 2017.

➤ **VOTES**

• **Vote des comptes de gestion 2017**

M. le Maire a fait constater aux conseillers avant chaque vote des comptes administratifs que les comptes de gestion 2017 du budget communal, du budget assainissement, du budget lotissement et du budget vente de caveaux en section de fonctionnement et d'investissement établis par la trésorerie de Saint-Didier-en-Velay et dont une copie leur a été adressée font ressortir exactement les mêmes chiffres que ceux annoncés dans les lectures des comptes administratifs.

Ainsi, comme le veut le code général des collectivités territoriales, il est procédé au vote des comptes de gestion 2017, individuellement pour le budget communal, assainissement, lotissement et vente de caveaux, par le Conseil Municipal qui les **APPROUVE** séparément, à l'unanimité.

- **Vote des comptes administratifs 2017**

M. le Maire ayant quitté la salle après la présentation de chaque budget, comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs 2017 du budget communal, du budget assainissement, du budget lotissement et du budget vente de caveaux ont été adoptés séparément, à l'unanimité, sous la présidence de Mme Odile PRADIER, 1ère adjointe.

- **Vote affectation des résultats**

Les propositions d'affectation de résultats du budget communal sont adoptées à l'unanimité.

➤ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

- **Etat des dépenses de fonctionnement 2017 par services**

M. le Maire rappelle que grâce à ces états, la municipalité dispose d'outils analytiques intéressants pour voir où la collectivité doit faire des efforts et où les mesures déjà entreprises ont porté leurs fruits.

Il propose à l'assemblée de faire une lecture commentée du livret joint en annexe en mettant en lumière les points marquants de l'exercice 2016.

- **Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales 2018**

Chaque adjoint présente les prévisions de dépenses pour l'année 2018 retenues par la commission des finances dont il est référent et dont le détail a été remis à chaque conseiller en annexe.

- **Document préparatoire DOB 2017**

M. le Maire propose de ne pas revenir en détail sur le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire joint en annexe dont la plupart des explications et analyses ont été reprises par Mme SOUBEYRAN dans sa présentation des comptes administratifs. Il invite toutefois M. Christian SOUVIGNET à donner lecture et explication des ratios les plus significatifs qui sont la photographie de la santé financière de la collectivité.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire 2018 et **ACTE** de la bonne tenue du débat.

4) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A LA CLECT

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 25 janvier 2018, le Conseil Municipal avait désigné Mesdames Odile PRADIER, 1ère adjointe, et Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Commune « Loire Semène ». Monsieur le Maire précise que la collectivité peut désigner un représentant suppléant.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Patrice FRANCON, adjoint au maire, en qualité de représentant suppléant de la Commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes « Loire Semène »

5) AMENAGEMENT DE L'ESPACE CULTUREL « LE CERCLE »

APPROBATION DU CHOIX DES ENTREPRISES

ATTRIBUTAIRES DES LOTS INFRUCTUEUX N°4,6,7,8 et 17

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 25 janvier 2018, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer une consultation pour les lots infructueux, à savoir les lots lot n°4 (charpente bois, mur à ossature bois, couvertures tuiles), lot n°6 (menuiseries extérieures aluminium), lot n°7 (menuiseries intérieures), lot n°8 (ossature métallique, serrurerie), et lot n°17 (équipement scénique).

A l'issue de la consultation effectuée selon la procédure adaptée, lors de sa réunion du jeudi 1^{er} mars 2018, la commission d'études des offres de prix, à la lumière de l'analyse technique et financière du maître d'œuvre propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Entreprises attributaires	Montant HT	Option HT
4	Charpente bois Mur à ossature bois Couverture tuiles	SARL EGBTP Guy Peyrard ZA La Chavana 43220 Riotord	87 203,97 €	0.00 €
6	Menuiseries extérieures aluminium	EURL Coste Mickaël Menuiserie du Plateau Lot.Les Sources 43490 COSTAROS	60 830,89 €	0.00 €
7	Menuiseries intérieures	SARL Forissier - Guilhot Menuiserie ZA de Leygat 43190 Tence	57 127,54 €	0.00 €
8	Ossature métallique - serrurerie	SAS LIGNON METAL Le Bouilliou 43200 Saint Maurice de Lignon	105 000,00 €	0.00 €
17	Equipement scénique	SARL FRAISE ET FILS ZA La Guide 43200 Yssingaux	48 789,00 €	17 736,00 €

Le projet était au départ d'un montant estimatif de 1 161 872,00€ HT et est aujourd'hui d'un montant sur l'ensemble des lots retenus de 1 122 834,00€ HT options comprises. Le marché est donc revu légèrement à la baisse.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avis émis par la commission d'études des offres en retenant pour chacun des lots jugés fructueux les entreprises répertoriées ci-dessus, avec pour le lot n°17 (équipement scénique) la prise en compte de l'option pour un montant de 17 736,00€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant aux différents lots et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

6) AMENAGEMENT, SECURISATION CARREFOUR RUE NATIONALE ET FIRMINY ET AMELIORATION DESSERTE ET STATIONNEMENT RUE DU NORD

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de la Rue du Nord et au vu des conditions de circulation et des difficultés de stationnement rencontrées à proximité des diverses infrastructures à caractère social (maison de retraite, bibliothèque municipale, centre de loisirs) situées aux abords du carrefour entre la rue Nationale et la rue de Firminy, il s'avère nécessaire de procéder à un aménagement et à une sécurisation de celui-ci.

La municipalité, qui a instauré un emplacement réservé à cet effet au droit de l'immeuble cadastré AD 64 laissé à l'abandon, souhaite acquérir les immeubles situés aux abords immédiats afin de réaliser ce projet d'aménagement qui prévoit notamment une redéfinition du carrefour, l'instauration de sens uniques de circulation en provenance et vers la rue du Nord à partir dudit carrefour et l'aménagement d'une esplanade avec création de places de stationnements.

Le besoin d'emprise porte sur les parcelles cadastrées AD 63, AD 64, AD 66 et AD 85 qui appartiennent à des particuliers en indivision ou en copropriété, et avec qui des négociations amiables engagées n'ont pu aboutir. Ces parcelles sont situées en zone UA et UBh du PLU.

Vu la nécessité à devoir libérer le foncier pour permettre de disposer des terrains le plus tôt possible afin d'y réaliser les travaux d'aménagement et de mise en sécurité du carrefour, il convient d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à l'encontre des propriétaires concernés.

A cet effet, Monsieur le Maire doit être autorisé à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'engagement de la procédure d'expropriation précitée.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** le cabinet C-FONCIER, sis Maison de la Jeune Entreprise, 416 rue Jean-Baptiste Lamarck à SAINT-GERMAIN LAPRADE (43700) pour réaliser une mission d'assistance à la maîtrise foncière par voie amiable ou par voie d'expropriation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire constituer et à valider le dossier de demande d'ouverture d'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et solliciter l'ouverture de ladite enquête conjointe sur la totalité des parcelles cadastrées AD 63, 64, 66 et 85.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents rendus nécessaires à la finalisation d'un transfert de propriété par voie amiable ou par voie d'expropriation y compris demander la fixation judiciaire des indemnités à allouer aux expropriés en réparation de leurs préjudices, sur la base de l'estimation délivrée par France Domaine ou sur la base de tout autre montant jugé adapté en l'espèce en regard de termes de comparaison probants et dans la limite de cette estimation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice devant la juridiction d'expropriation.

7) ETUDE ET PROJET D'AMELIORATION THERMIQUE AU G1

Concernant le choix de l'architecte suite à la consultation organisée, nous vous proposons de retenir le cabinet MAGAUD de Craonne sur Arzon pour un taux de 6% contre 12% d'honoraires de la part du concurrent sur un montant estimatif de 650 000€ sur laquelle on peut prétendre à une aide de la Région de 150 000€, 110 000€ du Département .

Nous allons aussi inscrire ce projet au PAP : Plan d'Accompagnement Projet de RTE pour un montant de 147 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **RETIENT** l'architecte MAGAUD sur la base d'un taux d'honoraires de 6%

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de l'amélioration thermique du Gymnase municipal n°1, il convient de réaliser une étude thermique de cette structure avec pour missions :

- Etude énergétique de l'état existant (définition des valeurs réglementaires de l'état initial, détermination des points faibles, analyse des consommations actuelles et estimation des besoins suivant occupation des locaux)
- Etude des solutions d'amélioration (sur le bâti, sur les installations techniques et sur les sources d'énergie).

Ces missions permettent de déterminer une solution globale de rénovation thermique permettant d'atteindre le niveau label ou l'équivalence « Bâtiment Basse Consommation (BBC) rénovation ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CONFIE au bureau d'études FLUIDES AVP Ingénierie, Maison Forte de Farnier à 43700 Brives Charensac une étude thermique pour le projet d'amélioration du Gymnase 1 pour un montant d'honoraires de 2 850,00€ H.T.

8) PERSONNEL COMMUNAL

a) MODIFICATION DU PLANNING ANNUEL DES HORAIRES ET ASTREINTES DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 15 mars 2018, notre collectivité souhaite modifier le planning annuel des horaires et astreintes des agents de notre service technique. Il laisse la parole à M. Patrice Françon adjoint en charge du personnel qui explique la démarche :

Les agents concernés sont :

- ROCHE Pascal (Technicien)
- DE MOURA Jean (Adjoint technique principal de 1^{ère} classe)
- FARISSIER Christian (Adjoint technique principal de 1^{ère} classe)
- FOULTIER Jonathan (Adjoint technique)
- GAILLARD Philippe (Adjoint technique principal de 1^{ère} classe)
- JOVANOVIC Richard (Adjoint technique principal de 2^{ème} classe)
- PALHEC Daniel (Adjoint technique principal de 1^{ère} classe)
- PRORIOU Thierry (Adjoint technique)
- MATHAUD Jean Luc (agent des services techniques en contrat unique d'insertion)
- MONTCHAMP Sylvain (agent des services techniques en contrat emploi avenir)

Trois réunions préparatoires ont eu lieu avec les agents susmentionnés les 26 septembre 2017, 05 octobre 2017 et 24 novembre 2017. Lors de la réunion du 24 novembre 2017, les agents du service technique ont donné leur accord pour la mise en place du nouveau planning annuel des horaires et astreintes du service technique.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a émis un avis favorable en date du 13 février 2018.

Les trois périodes annuelles sont les suivantes:

Période d'hiver du 15 novembre au 14 mars: Lundi au jeudi 7h30-12h00 / 13h30-17h00 Vendredi 7h00-12h00 avec un RTT tous les 15 jours et 4 agents d'astreinte par semaine.

Période du 15 mars au 30 avril et du 15 septembre au 14 novembre : Lundi au vendredi 7h30-14h30 avec une astreinte le WE

Période estivale du 1^{er} mai au 14 septembre: Lundi au vendredi 6h30-13h30

Les modalités d'indemnisation restent inchangées (indemnité d'astreintes d'exploitation de la filière technique et versement d'IHTS).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place, à compter du 19 mars 2018, du nouveau planning annuel des horaires et astreintes des agents du service technique avec les modalités d'organisation sur trois périodes annuelles ;
- **PRECISE** que les modalités d'indemnisation restent inchangées

b) AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION SERVICE ASSISTANCE RETRAITE CDG43

Monsieur le Maire rappelle que, le Conseil Municipal avait approuvé la convention d'adhésion au service Assistance retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire pour une durée de trois ans soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. En effet, une convention de partenariat établie entre le CDG 43 et la Caisse des Dépôts et Consignations organise les missions d'intermédiation assurées par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales. Cette convention a expiré au 31 décembre 2017 et un nouvel accord doit être conclu pour organiser les années à venir. Dans l'attente de la signature de la future convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, il y a lieu de proroger la convention actuelle au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion au service Assistance retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire pour une période d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

9) CONTRAT DE SURVEILLANCE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission de surveillance sécurité avait été confiée à la société Assure Sécurité 43 de Grazac à compter du 7 avril 2017 pour une durée d'un an pour une mission de surveillance sécurité pour les bâtiments communaux et espaces publics. Monsieur le Maire précise que ce contrat était basé sur une intervention le vendredi de 22 heures à 2 heures ainsi qu'à la demande sur les jours fériés.

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de disposer de créneaux d'intervention plus larges et plus souples avec une mission de surveillance de 5 jours par semaine dont le vendredi, samedi et dimanche obligatoirement entre 22 heures et 5 heures aux environs des bâtiments Communaux et Domaine Public au tarif mensuel de 650,00€ HT et propose de travailler avec la société CAP Surveillance 43 de Monistrol-sur-Loire

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONFIE** à la société CAP Surveillance 43 de Monistrol-sur-Loire à partir du mois d'avril 2018 la surveillance sécurité sur la base de 650,00€ HT mensuel.

10) RENOUVELLEMENT BAIL ANCIENNE CONCIERGERIE COMPLEXE SPORTIF A M. PORTAFAIX

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal avait loué à Monsieur Christian PORTAFAIX, Kinésithérapeute, le premier étage de l'ancienne conciergerie du Complexe Sportif située rue des AFN sur la Commune pour une durée de 3 années entières à compter du 1 février 2015.

Monsieur le Maire précise que le bail est arrivé à expiration.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** le bail à compter du 1 février 2018 sur la base d'un loyer mensuel de 669,05€ pour une durée de 3 ans étant précisé que Monsieur Christian PORTAFAIX pourra résilier le bail à tout moment pour transférer son activité de Kinésithérapeute dans les locaux de la future maison médicale.

11) REMBOURSEMENT RECHARGE EXTINCTEUR

Monsieur le Maire informe que la salle du «Docteur Besquet» à Malmont a été louée le week-end du 10 février 2018 pour une fête familiale.

Puis précise qu'au cours de cette soirée un extincteur eau a été déplacé et percuté le vidant ainsi de son contenu.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au particulier qui a loué la salle le remboursement à la commune de la somme de 54,67€ T.T.C. correspondant aux frais de recharge de l'extincteur effectués par les Ets DESAUTEL de Saint-Etienne.

12) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Adjoint à la vie associative et des sports, Monsieur Philippe DUTEL :

-L'association les Archers de Rochebaron change de dénomination et de président, pour devenir Entre'Arc Présidée par M. Desolme Thierry.

-M. DUTEL tient à souligner que suite à la réception des dossiers de subvention, nous notons 11 personnes du conseil qui s'investissent au sein des associations.

-Lors de la dernière réunion de la commission, nous avons effectué le tableau des subventions. Cette année le point va passer de 3,45 à 3,55 ce qui représente une augmentation de 3%, qui correspond globalement à un effort sur l'économie d'énergie effectuée par chaque association.

- La commune a obtenu un label qui s'appelle « Ma Commune a du Cœur ». L'association Timothé petit cœur notamment Mme BECHARD Alexiane épouse du Président a répondu à un questionnaire par le biais de La fondation AGILA dans lequel était demandé le nombre de défibrillateurs, les actions menées sur la commune, les formations effectuées en partenariat avec la commune. A l'issue de celui-ci, la commune a obtenu 2 cœurs sur 3. Ce label vise à valoriser les communes les plus mobilisées sur les arrêts cardiaques. La remise de ce label se fera le 21 mars 2018 à Paris. M. DUTEL et FOURNEL se rendront à cette cérémonie.

Adjointe à la vie scolaire et jeunesse, Madame Christine BONNEFOY :

-Le site Parent.cantine-de-France a été ouvert aux parents avec un système simple qui permet aux familles de s'inscrire et se désinscrire dans les mêmes conditions qu'auparavant. Cela fonctionne très bien.

-Le seuil d'occupation de la crèche doit être de 70%. Pour janvier il était de 69,56% car il y a eu beaucoup de malades. Pour février, il a été de 72,87%.

-Avec la Communauté de Commune, les camps d'été se préparent.

-Mme Filtz, Inspectrice de circonscription de Monistrol a été nommée secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Loire. Un remplaçant va arriver, mais nous n'avons pas plus d'informations.

Adjointe à la communication et à la signalétique, Madame Dominique COLOMB :

-Depuis la mise en ligne du site le 5 janvier dernier, 2 agents et 2 élus ont suivi la formation et sont administrateurs du site. Un suivi des grands chantiers en cours est fait sur le site, alimenté par des photos : Bâtiment du Cercle, chantier RTE, Rue du stade....

-Mme COLOMB remercie Mr et Mme Chataignon qui avaient mis leur fourgon à disposition lors du démantèlement des pylônes de l'ancienne ligne afin de pouvoir prendre des photos à l'abri, vu les conditions hivernales ce jour-là.

-La page Facebook est prête. Elle vient en complément du site internet pour annoncer les manifestations et animations de la commune. Un courrier a été adressé aux associations pour leur proposer ces 2 outils de communication pour leurs différentes manifestations.

-La prochaine trame sera distribuée mi-mai pour pouvoir annoncer la fête d'été qui aura lieu le 9 juin avec un flyer détaillé sur celle-ci.

-Pour le panneau lumineux, une étude est en cours et sera présentée en conseil d'adjoint prochainement.

-Concernant Musical's, l'AG avait lieu ce soir. Quelques dates à noter : le samedi 17 mars à 20h30 Concert de printemps avec l'Union musicale de St Chamond au Centre socio culturel de la Seauve. Le dimanche 25 mars à 17h00 Concert gratuit « L'accordéon dans tous ses états » avec les accordéonistes de l'école de St Christo en Jarez à la maison des associations d'Aurec.

Adjoint au personnel et commissions externes, M. Patrice FRANÇON :

-Il n'y a pas eu de nouvelle réunion de commission. « A ce jour nous avons rencontré avec Mr Samuel le personnel des écoles pour évoquer l'organisation de la rentrée scolaire. On essaie de se concerter afin que tout se passe dans de bonnes conditions et essayons en parallèle d'avoir un budget cohérent avec les effectifs », précise M. Françon.

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

-Mme Pradier débute avec le social en signalant que l'association Axiom a envoyé ses statistiques sur l'année écoulée. Une personne sur deux qui se sont renseignées pour cette mutuelle ont pris une adhésion soit 10 adhésions en 2017 ce qui porte à 82 les adhésions sur 3 ans.

-Concernant l'affaire Swewczyk, les enfants ont remboursé la somme de 1 590,54€ qui avait été prise en charge par le CCAS puisque à cette époque, les enfants n'avaient pas souhaité s'occuper de l'enterrement de leur père.

-La commission des affaires sociales s'est réunie le 1^{er} mars pour préparer le repas des séniors qui aura lieu le 9 avril. Les résidents de la maison de retraite valides sont évidemment invités.

-La prochaine permanence d'habiter mieux aura lieu le 14 mars de 14h30 à 17h00.

-La prochaine collecte des restos du cœur aura lieu les 10 et 11 mars, la commune prêtera un véhicule pour pouvoir charger toutes les denrées.

-Le concert du Guinguet Show a eu lieu le 24 mars pour la seconde fois. Ce fut une très bonne soirée.

-Le prochain spectacle sera le 21 avril avec les accordéonistes de l'Ondaine.

-La commission culture se réunira le 28 mars pour préparer le programme 2018-2019. Une proposition pour le spectacle Interfolk a été faite sur le Chili.

-Les classes en 8 font une opération le dimanche 25 mars à partir de 7h00 sur la place du village avec vente de brioches, café et vin chaud.

-La GAEC de la NAUTTE de Ste Sigolène proposera ce même dimanche 25 mars la dégustation de viande d'autruche.

Adjoint aux travaux, voirie et environnement, Monsieur Jacques ROUCHON :

- Cette année la neige a été très présente, et il va être nécessaire de changer toutes les lames de déneigement
- Le chantier de la Rue du stade a pris 3 semaines de retard. Il serait nécessaire de terminer ces travaux pour la fête d'été alors nous allons voir avec les entreprises pour avoir plus d'agents sur place, pour que la rue soit propre à cette période.
- L'inauguration de la nouvelle ligne à haute tension a eu lieu ce mercredi 7 mars. Une route a été détruite suite au passage des camions. La Société RTE referra cette route en enrobé.
- La taille des massifs a pris du retard suite à la période hivernale.
- Le mur du cimetière va être refait par les services techniques avec des couvertines car avec le froid il a éclaté.

Adjoint à l'urbanisme, Monsieur TONSON :

Une réunion au Pays de la Jeune Loire et ses Rivières a eu lieu concernant la dématérialisation des autorisations de bâtir. Toutes les autorisations seront envoyées sous la forme numérique et le papier va être proscrit. En fin d'année Les pétitionnaires pourront consulter l'avancée de leur dossier directement sur internet et dans un avenir plus ou moins proche, toutes les déclarations d'urbanisme pourront être déposées en ligne. Nous allons vers une dématérialisation totale de tous ces dossiers. Des efforts de la part des agents seront demandés pour passer à « une nouvelle forme de langage », celle du numérique.

Monsieur GIRODET, Maire :

-La maison médicale : Une réunion a été faite avec la société SEMCODA qui va mener et financer les travaux et sera aussi le bailleur social. Le Permis de Construire devrait être déposé la semaine prochaine par l'architecte. Le délai d'instruction sera un peu plus long car il s'agit d'un ERP (Etablissement Recevant du Public), des notices sont à transmettre au SDIS notamment au niveau de la sécurité. Le délai d'instruction suivi du recours, pourrait avoisiner les 5 mois, ce qui porterait un début de travaux à septembre. Ces travaux dureront environ 1 an, on peut donc espérer l'ouverture de cette maison médicale à partir de l'automne 2019. A ce jour, sont partants, le kinésithérapeute, l'ostéopathe, 3 médecins, les 2 cabinets d'infirmières et éventuellement une sage-femme intéressée par le projet. Le rez-de chaussée serait donc déjà plein. Il a donc été vu avec l'architecte de prévoir deux autres cabinets à l'étage puisque d'autres professionnels de santé peuvent être envisagés comme l'orthophoniste ou un podologue. Seul le dentiste ne souhaite pas participer à l'opération.

Les logements dévolus aux personnes âgées pourront être transformés au fur et à mesure en cabinets médicaux puisqu'il s'agira de T1 et T2. Cela permettra d'avoir une dynamique dans ce cabinet médical.

- La gendarmerie est très présente sur la commune suite à la demande de Mr le maire. La verbalisation fait donc partie de leur travail et ne sera en aucun cas contestée par la municipalité.

- L'inauguration de la ligne très haute tension a eu lieu. Cela fait depuis 2009 que la concertation a commencée. La volonté de la municipalité « à payer » puisqu'aujourd'hui les maisons de la commune et les usines ne sont plus surplombées de cette ligne. Saint Just, La Seauve et un petit peu de St Didier ont obtenu de l'enfouissement soit 3,5 km. La nouvelle ligne a été écartée des villages. Ce chantier titanesque a été réalisé en toute discrétion et M. le maire souhaite féliciter le travail produit par plusieurs entreprises locales qui ont travaillées en sous-traitance pour RTE, société très exigeante au niveau de la sécurité et de la réglementation. C'est aussi une très bonne opération paysagère, au niveau de la santé, mais aussi financière puisque, pour la commune une taxe sur les pylônes est versée par RTE ce qui fera une recette pour la commune d'environ 42 570€ pour 9 pylônes. Nous aurons aussi 147 000€ de versement de Plan d'Accompagnement Projet. Cette somme sera affectée au projet d'amélioration thermique et acoustique du G1. Pour le village c'est une bonne opération qui ne s'est pas faite sans difficultés.

M. Thierry DESOLME demande ou en sont les travaux de la station à Lerbret. M. FRANCON répond qu'elle avance bien, mais il n'était pas présent à la réunion de chantier du matin même et fera un compte rendu lors du prochain conseil.

Il est 21H57, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELLON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			